

Fabrice RABATTU
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

**Rapport annuel
du Commissaire aux Comptes**

Association VIA MARSEILLE FOS

2, rue Henri Barbusse
13001 Marseille

Exercice clos le 31 Décembre 2 013

VIA MARSEILLE FOS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association VIA MARSEILLE FOS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Mes travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent notamment au niveau de la comptabilisation des subventions et de l'absence de fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels de l'Association VIA MARSEILLE FOS.

Marseille, le 23 aout 2014



Fabrice RABATTO

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
d'Aix - en - Provence

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013
(en EUROS)

ACTIF	2013			2012	PASSIF	2013	2012
	Brut	Amortiss. et prov.	Net				
Immobilisations Incorporelles : Marque	9 810	449	9 361	9 040	Report à nouveau Résultat de l'exercice	90 435 552	34 869 55 566
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 810	449	9 361	9 040	TOTAL FONDS ASSOCIATIF	90 987	90 435
Clients	2 619		2 619	5 000	Dettes fournisseurs	48 038	81 951
Autres créances	0		0	87 500	Divers		28
LIVRET Associatif	37 000		37 000	17 268	TOTAL DETTES ET COMPTES	48 038	
Disponibilités	90 045		90 045	53 606	DE REGULARISATION		81 979
TOTAL ACTIF CIRCULANT	129 664	0	129 664	163 374			
Charges constatées d'avance	0		0	0			
TOTAL ACTIF DU BILAN	139 474	449	139 025	172 414	TOTAL PASSIF DU BILAN	139 025	172 414

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2013

	31/12/2013	31/12/2012
Cotisations	20 000	15 000
Convention d'objectifs CCIMP	87 500	87 500
Convention d'objectifs GPMM	87 500	87 500
Autres contributions	17 500	
Subvention Ville de Marseille	17 500	
Participations au SITL	30 088	
Autres produits	84	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	260 172	190 000
Autres achats & charges externes	267 998	134 434
Autres charges de gestion courante	205	
Dotation aux amortissements	449	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	268 652	134 434
RESULTAT D'EXPLOITATION	-8 480	55 566
RESULTAT FINANCIER	241	0
Produits exceptionnels	8 791	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 791	
TOTAL CHARGES	268 652	134 434
TOTAL PRODUITS	269 204	190 000
RESULTAT	552	55 566

ANNEXES

NOTE ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont le total est de 139 025 €uros et au compte de résultat de l'exercice présenté en liste et présentant un résultat positif de 552 €uros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'annexe se présente en deux parties :

- **1^{ère} partie** : règles et méthodes comptables
- **2^{ème} partie** : compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code de commerce – articles R 123 – 196 3°)

Aucun fait particulier n'est à signaler.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce – articles 8 – 9 et 11)

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983 – articles 7-21-24début, 24-1,24-2, et 24-3)

Méthode Générale

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du Décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement du C.R.C 99-03 du 29 avril 1999, relatif à la réécriture du plan comptable :

Présomption de continuité d'exploitation
Convention des coûts historiques, à l'exception des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une réévaluation légale,
Principe de prudence,
Permanence des méthodes,
Principe de non-compensation,
Principe d'importance relative,
Intangibilité du bilan d'ouverture,
Spécialisation des exercices.

Méthode d'évaluation et de présentation

Aucun changement de méthode d'évaluation ni de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Amortissements et provisions

Les méthodes d'amortissements sont les suivantes :

	Durée	Mode
Immobilisations incorporelles	1 à 3 ans	Linéaire

Engagements financiers :

Cautions accordées ou reçues :	Néant
Garanties accordées ou reçues :	Néant
Avals accordées ou reçues :	Néant

Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux

1/ Rémunérations

a) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration de direction et de surveillance en raison de leur fonction :

Néant

b) Rémunérations allouées aux dirigeants, président directeur général et directeurs généraux.

Néant

2/ Avance

Conformément à l'article L 225-43 du code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET Cpte DE RESULTAT

Comptes annuels au 31 décembre 2013

Etat des immobilisations

	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles	9810	0	0
TOTAL GENERAL	9810	0	0

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à poste	Cessions		
Immobilisations incorporelles			9810	
TOTAL GENERAL	0	0	9810	

Etat des amortissements

	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	0	449	0	449
TOTAL GENERAL	0	449	0	449

Ventilations des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
Immobilisations incorporelles	449	0	0	0
TOTAL GENERAL	449	0	0	0

Etat des provisions

	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour risques	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0

ANNEXE - Comptes annuels au 31 décembre 2013

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1) (2)	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	0	0	0
Créances clients	2 619	2 619	0
Autres créances	0	0	0
Livret A	37 000	37 000	0
Disponibilités	90 045	90 045	0
	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAUX	129 664	129 664	0

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
Fournisseurs et comptes rattachés	48 038	48 038	0
Avances et acomptes	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	0	0	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0
Groupe et associés (2)	0	0	0
Autres dettes	28	28	0
Produits constatés d'avance	0	0	0
TOTAUX	48 066	48 066	0

ANNEXE - Comptes annuels au 31 décembre 2013

Charges et produits constatés d'avance NEANT

Charges à payer et produits à recevoir NEANT

Produits sur exercice antérieur 8 791

Tableau de variation des fonds associatifs

	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
<u>Fonds propres de l'association</u>				
<u>Réserves :</u>				
Report à nouveau	34 869	55 566		90 435
Résultat de l'exercice		552		552
Autres fonds associatifs	0			0
TOTAL GENERAL	34 869	56 118	0	90 987

Fabrice RABATTU
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

**Rapport Spécial
du Commissaire aux Comptes**

Association VIA MARSEILLE FOS

2, rue Henri Barbusse
13001 Marseille

Exercice clos le 31 Décembre 2 013

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2013.

Aux adhérents

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Marseille, le 23 août 2014

Fabrice RABATTU

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
d'Aix - en - Provence